Mairie de CRESPIAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2024

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-quatre, le 26 juin à 18h30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire.

Date de la convocation : 14 juin 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Sabine DA COSTA, Magali GUEIDAN, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

Absents excusés : Nathalie CUOZZO ayant donné procuration à Didier BROS
Elie HERBEMONT ayant donné procuration à Arnaud SAUVAIRE

Secrétaires de séance : Sabine DA COSTA et Sophie BERETTA

À L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 Juin 2024**

Les membres du conseil municipal sont informés que les délibérations de la séance du 5 juin 2024 ont été transmises et rendues exécutoires le 6 juin 2024 par visa de contrôle de légalité.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **Acquisition à titre gratuit d'un terrain de Mr SAUVAIRE DE 548m2**

Madame la Maire explique la nécessite d'acquérir à titre gratuit un terrain appartenant à Mr SAUVAIRE, correspondant à une partie de la parcelle A632 d'une superficie de 548m2 afin de régulariser la situation sur le cadastre.
Les frais de géomètre et de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Décision modificative budgétaire – M49**

Suite à des anomalies relevées sur certains comptes d'imputation, il est nécessaire d'effectuer une ouverture de crédit par une décision modificative au chapitre 041 du budget de la M49, pour un montant de 5800 €. Après délibération, le conseil municipal a approuvé cette ouverture de crédit à l'unanimité.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Transfert de la compétence Éclairage Public**

La nécessité de délibérer pour le transfert de la compétence optionnelle des travaux et de la maintenance de l'éclairage public au TE Gard-SMEG a été expliquée par Madame La Maire. Ce transfert permettra au TE Gard-SMEG de conserver le bénéfice de la taxe communale sur la consommation d'électricité, actuellement versée à la commune.
Les avantages attendus de ce regroupement incluent une meilleure réactivité face aux pannes, une communication optimisée, et une logistique améliorée pour l'entretien des points lumineux. En outre, il est prévu que le contrat mis en place deviendra plus rentable dans quelques années. Actuellement, le coût d'entretien d'un point lumineux est compris entre 10€ et 15€, ce qui représente un coût annuel d'environ 1300€ pour la commune.
Après discussion, le conseil municipal a décidé de transférer cette compétence au SMEG.
Nicolas WISNIEWSKI n'a pas pris part au vote
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Groupe d'achat d'Électricité et du Gaz Naturel**

Le Syndicat SMEG, qui regroupe un grand nombre de communes de la région Occitanie, a été choisi pour prendre en charge la compétence optionnelle des travaux et de la maintenance de l'éclairage public. Ce regroupement présente l'avantage de pouvoir négocier au mieux les tarifs énergétiques grâce à un groupement d'achat d'énergie.
En unissant leurs forces, les communes membres du SMEG bénéficieront de meilleures conditions tarifaires pour l'électricité, ce qui contribuera à réduire les coûts liés à l'éclairage public. Cela s'inscrit dans une démarche de rationalisation des dépenses et d'optimisation des ressources au niveau régional.
Nicolas WISNIEWSKI n'a pas pris part au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Adhésion Association des Communes et Collectivités forestières Occitanie**

Il a été proposé d'adhérer à l'Association des Communes et Collectivités forestières Occitanie pour un montant de 152€ par an. Cette association offre plusieurs avantages pour la commune, notamment :
1. Appui sur le plan de sauvegarde communal : Elle aide à mettre à jour régulièrement le plan de sauvegarde, essentiel pour la sécurité et la gestion des risques.
2. Assistance pour les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) : L'association fournit un accompagnement pour respecter les OLD, cruciales pour prévenir les risques de feux de forêt.
3. Développement local : Elle propose des outils et des informations en continu pour soutenir le développement local, permettant à la commune de bénéficier de ressources et d'expertise spécialisées.
Cette adhésion est donc vue comme un investissement stratégique pour améliorer la sécurité, la gestion des risques et le développement local de la commune.
Après discussion : le conseil municipal décide d'adhérer à l'Association à l'unanimité.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- **Avis sur l'Enquête publique du Renouvellement des Carrières de Moulézan**

La commune de Crespian n'étant pas directement impactée par les éventuelles nuisances des carrières de Moulézan et ces carrières n'ayant pas d'impact supplémentaire sur l'environnement, et au vue des documents de la DREAL, le Conseil municipal a décidé de donner un avis favorable concernant cette question.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Informations et Questions diverses

- Renouvellement contrat Emilie WATREMEZ, secrétaire de mairie

Le CDD d'Emilie WATREMEZ a été renouvelé pour la période du 4 juin 2024 au 4 octobre 2024. Les horaires d'ouverture de la Mairie au public seront modifiés à partir du 1er juillet 2024 :

- Lundi : 8h30 -13h – Mardi : 8h30 -13h – Jeudi : 13h – 17h

- Organisation des élections législatives

Le bureau de vote pour les élections des 30 juin et 7 juillet 2024 (après accord de la Préfecture) est déplacé à l'école. Le foyer étant occupé à ces dates. Plusieurs consignes ont été abordées par Madame La Maire, concernant l'installation et l'organisation du bureau de vote.

- Organisation du 14 Juillet

Après discussion, le conseil municipal a décidé d'organiser l'apéritif du 14 Juillet le dimanche à 12h au foyer.

- Avancement des travaux de Voirie

Les travaux ont bien avancé (Chemin Mas de Reilhe, Chemin du Temple, Route de Cannes et Clairan, Chemin des Près, Chemin du Bouilleur de Cru, Chemin de la Croix, Chemin des Leins, Chemin de la Fontaine et du Pigeonnier). Une reprise va être effectuée Chemin des Prés suite à la pousse de végétation intempestive et une fuite du Bas Rhône au Chemin du Temple. Une reprise du Passage à Gué va se faire très prochainement ainsi que le Chemin du Moulin à huile, de nombreux trous vont être comblés en attendant les travaux définitifs (Chemin des Faïsses, Chemin du Temple).
Une réfection de la passerelle à la fontaine va être réalisée par l'entreprise d'insertion CALADE dès le 27 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 39

La Maire, **Les conseillers municipaux,**

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)